



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 79453

Texte de la question

L'adoption du budget de la mission écologie et développement durable pour l'année 2006 est entourée de contestations multiples dans le monde politique et associatif. Deux à trois mille membres de plus de 80 associations ont défilé, le 5 novembre 2005, à Paris et Valence, pour dénoncer le manque de moyens consacrés à la protection de la nature. Avec 633 millions d'euros « d'autorisations d'engagements », l'écologie ne représente que 0,3 à 0,4 % du budget de l'État. La modestie de ce budget contraste avec le discours du Président de la République et celui du président de l'UMP qui, récemment, envisageait de « résoudre tous les problèmes d'environnement en France d'ici à une génération ». Aujourd'hui, il est particulièrement intéressant et significatif de constater que sur ce dossier des membres de la majorité parlementaire rejoignent l'opposition dans la critique. Ainsi, les crédits de paiement du ministère sont passés de 636 millions d'euros en 2005, à 615 millions en 2006, soit une baisse de 3,31 %, à périmètre constant. Les sommes consacrées à la gestion des risques naturels et des crues, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité, sont en baisse. En parallèle au débat sur la capacité d'action du ministère, monte une forte inquiétude dans les associations de défense de l'environnement. Elles doivent à la fois faire face à la baisse des moyens du ministère qui les finance en partie et à la fin du dispositif emplois jeunes. Selon France nature environnement (FNE), qui fédère quelque 3 000 associations en France, la « survie » de ce réseau fort de 1 000 salariés est en jeu. Les aides de l'État aux associations ont chuté de 33 % entre 2002 et 2005, et 50 % de ces emplois sont menacés, estime la FNE. Or, comble de la schizophrénie, ces associations sont de plus en plus sollicitées par l'État pour assurer des missions de service public, mais elles n'auront bientôt plus les moyens de fonctionner dans les faits. A ce titre l'association France nature environnement réclame une enveloppe supplémentaire de 10 millions d'euros nécessaire pour assurer le maintien de l'activité du réseau. Compte tenu de ces éléments inquiétants, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable de lui indiquer les mesures urgentes que le Gouvernement entend prendre au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la mobilisation du monde politique et associatif pour dénoncer le manque de moyens consacrés à la protection de la nature dans le cadre de l'adoption du budget 2006. Les engagements de l'État en matière de protection de l'environnement et de développement durable ne se limitent pas budgétairement aux crédits dont dispose pour 2006 le ministère de l'écologie et du développement durable. De nombreux établissements publics contribuent en effet à l'effort national dans ce domaine et l'ensemble de ces crédits avoisine trois milliards d'euros. À cela s'ajoutent les efforts des autres départements ministériels dans le cadre de la stratégie nationale du développement durable. Pour sa part, la ministre de l'écologie et du développement durable s'emploie tout particulièrement à améliorer la synergie entre les services de son ministère et les établissements publics liés au domaine de l'environnement ; de façon à ce que leur action et leurs investissements sur le terrain aient la plus grande efficacité. En outre, pour ce qui concerne le budget du ministère de l'écologie et du développement durable pour 2006, il convient de préciser que les crédits de paiement à structure constante se seraient élevés

non à 615 millions d'euros mais à plus de 626 millions d'euros si la charge du fonctionnement du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (11,1 millions d'euros) était demeurée dans son périmètre budgétaire, comme c'était le cas en 2005. Sur un autre plan, la prévention des risques naturels demeure une préoccupation constante, c'est pourquoi en 2006 le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM dit « fonds Barnier ») sera plus fortement mobilisé. Par ailleurs, la ministre de l'écologie et du développement durable porte une attention particulière au soutien que son ministère accorde aux associations de protection de l'environnement et à leur développement. En effet, le ministère de l'écologie et du développement durable entretient de longue date un partenariat solide avec les actrices de la société civile que sont les associations. Par leurs actions quotidiennes, ces organismes soutiennent le ministère et les collectivités territoriales dans l'exercice de leurs missions, accompagnent, diversifient et enrichissent leurs interventions. Les financements et les aides accordés par le ministère aux associations, à de nombreux titres, sont l'un des modes de reconnaissance de cet apport. Depuis sa prise de fonctions, la ministre de l'écologie et du développement durable a tenu à ce que ce soutien se poursuive dans les meilleures conditions possibles. C'est pourquoi, malgré la contrainte budgétaire, les subventions versées aux associations bénéficient d'une attention particulière. Il sera veillé à ce qu'en 2006, comme en 2005, le total de subventions qui seront attribuées aux associations de la société civile par le ministère et ses services déconcentrés atteigne au moins six millions et demi d'euros. Par ailleurs, la majorité des établissements publics de l'environnement contribuent pour une part non négligeable au soutien des associations. C'est pourquoi, après une augmentation de 7 % en 2005, la subvention du ministère de l'écologie et du développement durable à cette fédération augmentera d'au moins 14 % en 2006.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79453

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10953

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6512